

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 17 juin 2011

PRESENTS : Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUR, DAIZE, FONT, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, PERRIN, RANCE, ROY, SCHAFTLEIN, WOHREL

POUVOIRS : M. BERGER qui a donné procuration à Mme LORIEROUX
M. CASSERT qui a donné procuration à M. BOUR
Mme DURAND qui a donné procuration à M. MEMAIN

ABSENTS EXCUSES : .MM. DELAGE, FERSSIWI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FONT

ORDRE DU JOUR :

1. Convention pour la fourniture de repas en liaison froide
2. Prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2011/2012
3. Programme triennal voirie et dépendances 2009/2010/2011 : travaux de signalisation horizontale dans diverses rues
4. Convention de mise à disposition d'un local à usage de GAB/DAB (Guichet Automatique de Banque/Distributeur Automatique de Billets)
5. Création d'une régie d'avances

Questions diverses

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 25 mai 2011.

1. **Convention pour la fourniture de repas en liaison froide.**

M. le Maire informe l'Assemblée que, suite à la consultation relative à la fourniture de repas en liaison froide lancée dans le cadre du groupement de commande constitué entre la commune de Cernay-la-Ville et l'ALEC, une seule société a remis une offre : Yvelines Restauration.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation lancée pour la fourniture de repas en liaison froide,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de passer une convention de livraison de repas avec la société Yvelines Restauration sise à Rambouillet, pour une durée de 3 ans, avec effet au 1^{er} septembre 2011,

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes pièces se rapportant au présent objet.

2. Prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2011/2012.

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs qui avaient été votés pour l'année scolaire 2010/2011:

- 4,04 € TTC pour le tarif normal,
- 3,73 € TTC pour le tarif réduit*,
- 4,50 € TTC pour les adultes.

Ci-dessous les tarifs des repas livrés :

Ancien prix (€ H.T.)	désignation	Nouveau tarif		
		Prix H.T.	TVA €	TTC €
2.265	Repas maternel	2.24	5.5	2.363
2.371	Repas élémentaire	2.32	5.5	2.448
2.853	Repas adulte et portage	2.75	5.5	2.901

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer, pour l'année scolaire 2011/2012, le prix du repas de cantine à :

- 4,10 € TTC pour le tarif normal,
- 3,80 € TTC pour le tarif réduit*,
- 4,50 € TTC pour les adultes et portage.

* Ce tarif s'applique aux familles ayant 3 enfants au moins qui déjeunent à la cantine de Cernay.

3. Programme triennal voirie et dépendances 2009/2010/2011 : travaux de signalisation horizontale dans diverses rues.

M. MEMAIN propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme triennal voirie et dépendances 2011 pour les opérations suivantes :

- Travaux de marquage de signalisation horizontale dans diverses rues pour un montant de 3 931,95 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
Par 15 voix « pour » et 1 abstention,

DECIDE de solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2009/2010/2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie pour les opérations suivantes

- Travaux de marquage (signalisation horizontale) dans diverses rues.

La subvention s'élèvera à 2 752,36 € H.T, soit 70 % du montant des travaux subventionnables de 3 931,95 € H.T.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant sur les fiches d'identification annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

4. Convention de mise à disposition d'un local à usage de GAB/DAB (Guichet Automatique de Banque/Distributeur Automatique de Billets).

M. le Maire présente à l'Assemblée la convention de mise à disposition d'un local à usage de GAB/DAB (Guichet Automatique de Banque/Distributeur Automatique de Billets) transmise par la « Banque Postale ».

Il précise que la commune met à disposition de la Banque Postale un local d'une superficie d'environ 11.26 m² sis 11 rue de la Poste en contrepartie du versement d'un loyer de 100 € H.T. annuel.

Après lecture de la convention par M. Mémain, il apparaît que les points suivants sont à préciser :

- article 9 : l'occupant doit également souscrire une police d'assurance garantissant le risque contre le vandalisme pour l'ensemble du bâtiment
- manque dans la convention la participation de la Banque Postale aux frais d'entretien du bâtiment au prorata de la surface occupée
- comment la banque postale a évalué l'indemnité annuelle et quels vont être les coûts de fonctionnement engendrés par le fonctionnement du DAB.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échange de vues et délibérations,

DEMANDE que la convention soit revue et décide de reporter le vote de ce point à une séance ultérieure

5. Création d'une régie d'avances.

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de la Trésorerie de Chevreuse demandant à la commune de régulariser la régie d'avances. En effet, il s'avère que deux régies d'avances ont été créées en 1973 et 1996, sans que celle de 1973 ne soit supprimée. De plus, il y a eu une inversion dans l'objet de ces régies : l'une était destinée au règlement de menues dépenses, l'autre était destinée à régler les frais d'organisation des petites fêtes.

M. le Maire propose à l'Assemblée de supprimer ces deux régies d'avances et d'en créer une nouvelle ayant pour objet de payer les frais liés à l'organisation des manifestations, les menues dépenses de petit équipement, les dépenses réalisées par le biais de sites internet, les dépenses liées aux véhicules communaux qui ne peuvent être réglées par mandatement préalable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de supprimer les régies d'avances créées en 1973 et 1996,

AUTORISE le Maire à créer une nouvelle régie d'avances pour payer les dépenses suivantes : les frais liés à l'organisation des manifestations, les menues dépenses de petit équipement, les dépenses réalisées par le biais de sites internet, les dépenses liées aux véhicules communaux qui ne peuvent être réglées par mandatement préalable.

DECIDE que le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est de 1000 € (mille euros).

Questions diverses :

R. MEMAIN

- Intercommunalité : la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline délibérera le 23 juin prochain pour décider si elle accepte la candidature des communes qui souhaitent adhérer à cette structure. La commune devra ensuite délibérer pour confirmer sa demande d'adhésion à la CCPFY. A noter que l'intégration de la commune est programmée au 01.01.2012.

M. LORIEROUX

- Centre de loisirs : l'ALEC a fait part à la commune de son besoin de disposer de locaux supplémentaires pour l'accueil des enfants en période périscolaire (pour répondre à la demande des familles).
- Scolaire : les nouveaux enseignants ont été nommés. 116 élèves en élémentaire et 76 en maternelle prévus pour la rentrée 2011/2012.

C. PERRIN

- Boum des jeunes programmée le 2.09.2011

D. FONT

- CCAS : grand succès de la brocante de mai 2011.

R. BOUR

- Urbanisme : l'Architecte des Bâtiments de France a rejeté le projet de construction d'un hangar agricole sur la parcelle située derrière la salle multisports. Une rencontre avec Mme Petit (ABF) a été sollicitée pour réexaminer ce dossier.
- Contrat rural : une réunion a eu lieu avec l'architecte qui a présenté un APS chiffré des 3 opérations envisagées dans le cadre du contrat rural. M. Rombauts, architecte du PNR, était également présent à cette réunion.

S. BARGIARELLI

- Jumelage : M. Bargiarelli se réjouit de la bonne ambiance qui a régné lors de la venue des Allemands d'Odenthal.

C. RANCE

- Culture : concert dirigé par JP Loré les 22 et 23 juin à l'église de La Trinité à Paris avec la chorale de Cernay, audition des élèves et professeurs de l'école de musique le 24.06 à la salle municipale. Assemblée générale extraordinaire du Foyer Rural le 21 juin pour élire un nouveau conseil d'administration.
- Assainissement : la station d'épuration a encore connu quelques problèmes ; le dégraisseur est en cours de réparation par le service technique.
- Aménagement des Vaux : le projet mené par le PNR avance. La DRAC souhaite financer, en partenariat avec le PNR et les communes de Senlis et Cernay, une résidence temporaire d'artiste.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la visite de Mme Péresse, en qualité de conseiller régional, le 23 juin prochain à 20h30.

Prochain Conseil Municipal : le 6 juillet 2011 à 21h00.